

Nom de la structure
Nom –Prénom
Adresse
77 ville
Téléphone
Mail
n° de pacage :

le juin 2023

M. Le Directeur de la DDT77
Service PAC
288 rue George Clémenceau
B.P. 596
77005 Melun Cedex

Objet : reconnaissance de cas de force majeure suite à une destruction de parcelles de tournesols suivies d'un ressemis en maïs

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de mon assolement, pour répondre à l'obligation des éco-régimes, j'ai emblavé du tournesol dans le ou les îlots pour une surface totale de ha.

Malgré les moyens de protection, suite à des attaques répétées de corvidés, de pigeons ramiers ou d'autres ravageurs, mes parcelles en tournesol ont été détruites.

Suite à ces événements indépendants de ma volonté, j'ai donc été contraint de modifier mon assolement, en lieu et place d'un deuxième semis de tournesol, j'ai semé un maïs. Ce choix imposé à la fois par la présence des ravageurs dans mes cultures et les contraintes agronomiques impacte directement l'accessibilité aux éco-régimes sur mon exploitation.

Aussi, suite à la destruction de la parcelle et à l'incapacité de ressemer un tournesol, je sollicite la reconnaissance de cas de force majeure dans le cadre du traitement de mon dossier PAC.

Cette reconnaissance me permettra de maintenir mon exploitation au niveau des éco-régimes sollicitées suite aux cultures implantées cette année.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande de cas de force majeure,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

M.